



**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Conseil d'administration - Soixante-seizième session**

Rome, 4-5 septembre 2002

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE

**DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

**EN FAVEUR DE**

**LA COALITION POPULAIRE POUR ÉLIMINER LA FAIM ET LA PAUVRETÉ**

**À L'APPUI DE SES**

**PROGRAMMES, ACTIVITÉS ET SERVICES GLOBAUX**



**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE**  
**DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN FAVEUR DE**  
**LA COALITION POPULAIRE POUR ÉLIMINER LA FAIM ET LA PAUVRETÉ**  
**À L'APPUI DE SES PROGRAMMES, ACTIVITÉS ET SERVICES GLOBAUX**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de don d'assistance technique en faveur de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté (la Coalition) à l'appui de ses programmes, activités et services globaux, d'un montant de 600 000 USD pour une durée d'un an.

**I. GÉNÉRALITÉS**

1. Avec la création de la Coalition, l'accès aux ressources productives et la sécurité de la jouissance du sol ont été mis à l'avant-plan des préoccupations nationales et mondiales. On reconnaît de plus en plus qu'il est indispensable d'améliorer l'accès à la terre, à l'eau et aux autres ressources productives si l'on veut lutter contre la pauvreté rurale.
2. En organisant en 1995 la Conférence sur la faim et la pauvreté, le FIDA a fait admettre qu'il fallait unir les forces de la société civile et des organisations financières intergouvernementales, gouvernementales et internationales dans une volonté commune et une alliance de tous pour faire en sorte que les ruraux pauvres soient mieux assurés d'avoir accès aux ressources productives.
3. Bien qu'étroitement liée au FIDA, la Coalition possède sa propre personnalité bien marquée et jouit de l'autonomie voulue pour que ses nombreux partenaires puissent organiser et réaliser les activités planifiées. Le nombre croissant de membres de la Coalition confirme le succès de ce modèle de collaboration entre multiples parties prenantes. Ses nouveaux membres viennent non seulement de la société civile, mais aussi du secteur public où elle progresse rapidement. Il en va de même des institutions financières internationales: la Banque interaméricaine de développement s'y est jointe récemment et d'autres institutions régionales ont exprimé le désir d'en faire autant.
4. On considère aujourd'hui la Coalition comme un mécanisme qui permet de conjuguer les efforts dans la défense d'une cause commune. Les organisations de la société civile, notamment, y voient le moyen de renforcer leurs réseaux et de trouver de nouveaux créneaux pour s'attaquer aux questions de politique foncière avec les organismes gouvernementaux et intergouvernementaux, par la planification et la réalisation de réformes agraires et le renforcement connexe des capacités.
5. Sur le plan international, par sa collaboration avec la Commission du développement durable, le Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après et, le processus lancé par la Banque mondiale d'examen des politiques foncières, entre autres, la Coalition s'assure la participation de la société civile et s'affirme comme un mécanisme de parties prenantes qui érige un consensus mondial en prenant la tête du processus d'établissement d'une Plate-forme commune pour l'accès à la terre.

## II. JUSTIFICATION

6. Les programmes de la Coalition sont centrés, dans une large mesure, sur des activités concrètes menées au niveau national dans plus de 35 pays. Ces activités se rangent dans une ou plusieurs des catégories suivantes:

- Constituer un réseau de savoirs pour mettre en commun les enseignements pratiques tirés des interventions de la société civile visant à garantir davantage la sécurité d'accès des ruraux pauvres à la terre et aux autres ressources productives.
- Consolider les réseaux de la société civile au niveau national afin de renforcer leurs moyens collectifs de négocier l'accès à la terre et aux ressources connexes ou pour accroître la sécurité de jouissance sur la base des droits d'usage existants.
- Renforcer les moyens d'action de la communauté en soutenant les projets novateurs qui bénéficient directement aux communautés intéressées et enrichissent la connaissance des moyens par lesquels elles pourraient accéder davantage aux ressources, former des partenariats avec l'administration et élargir les expériences réussies pour les reproduire à l'échelle nationale.

7. Les activités de la Coalition viennent directement appuyer et compléter l'action du FIDA. On en trouve l'exemple dans le projet de mise en valeur des ressources forestières et fourragères sous bail dans le Moyen Pays au Népal, l'Association de commercialisation des produits naturels de l'Afrique australe (SANproTA) regroupant cinq pays et le projet appelé Community-Based Resettlement Approaches and Technologies (CREATE) au Zimbabwe. Deux programmes nationaux sont à l'étude, l'un en Afrique et l'autre en Asie, avec un financement du Fonds belge de survie. Lors de la réunion tenue récemment au Brésil par les organisations de la société civile partenaires de la Coalition dans la région Amérique latine et Caraïbes, le FIDA a offert d'associer dorénavant ces partenaires à la planification de tous ses programmes pour la région. La Coalition a contribué à soulever les questions foncières dans divers pays, confortant ainsi l'intérêt porté à cette question au niveau national. Les partenaires de la société civile au sein de la Coalition peuvent aider le FIDA à atteindre les populations locales, à donner des conseils sur la planification de la stratégie du pays, à mettre en commun les savoirs et à analyser les questions foncières et celles de la pauvreté rurale.

8. La Coalition aide indirectement le FIDA à s'acquitter de son mandat. Les projets, activités et réseaux encouragés et soutenus par la Coalition se sont traduits par des avantages concrets pour le pays ou la communauté qui donnent un élan aux réalisations d'ensemble du Fonds dans les divers pays. Les partenariats de la Coalition au sein de la communauté des donateurs internationaux et bilatéraux donnent l'assurance que la question de l'accès aux ressources sera mise en avant et que les politiques et usages des organisations concernées seront influencés par leur participation à la Coalition. On peut encore citer à titre d'exemples l'offre de la Banque mondiale de fournir à la Coalition un financement pour donner plus d'ampleur aux démarches communautaires dans la réforme agraire, le rôle joué par la Coalition dans la formulation de la nouvelle politique foncière de la Banque, l'invitation de la Coalition à jouer le rôle de conseiller externe du comité de la Banque chargé d'établir une nouvelle politique de prêt pour les achats de terre et le soutien de la Banque à la Plate-forme commune pour l'accès à la terre. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement comprennent, elles aussi, que la Coalition est en mesure d'orienter les politiques et actions d'autres organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods en matière d'accès aux ressources productives, de politique foncière et de réforme agraire.

9. La Coalition est un mécanisme important qui permet au FIDA de remplir son mandat et de se conformer aux buts du *Rapport 2001 sur la pauvreté rurale* en atteignant son objectif stratégique qui est d'accroître les ressources productives des ménages pauvres en milieu rural.



10. L'objectif visé par la création de la Coalition est maintenant atteint puisque les parties prenantes affirment de plus en plus vigoureusement que l'accès aux ressources productives est la condition première du recul de la pauvreté. Le nombre croissant de parties prenantes en tous genres qui demandent à adhérer à la Coalition témoigne de l'utilité de son rôle.

11. La Coalition est pour le Fonds un partenaire important pour la défense de sa cause, ses relations publiques et le succès de ses projets. Toutes les activités de la Coalition appellent l'attention des décideurs sur les travaux du FIDA, ce qui concerne dans certains cas les gouvernements donateurs, et dans d'autres les pays bénéficiant des prêts du Fonds.

12. Lorsque le FIDA a déclaré qu'il se proposait d'accueillir le Secrétariat de la Coalition et de faire office d'organisme chef de file, il a précisé qu'il ne serait pas entièrement responsable de son financement. Alors que le soutien du FIDA aux dépenses relatives au fonctionnement, à l'administration et aux programmes de la Coalition a atteint près de 100% pendant la période qui a suivi immédiatement la Conférence de 1995 sur la faim et la pauvreté, ses contributions annuelles ont diminué depuis. Pour les années 2001 et 2002, le Fonds a apporté 750 000 USD, à raison de 250 000 USD pour les opérations et de 500 000 USD pour le mécanisme de potentialisation des communautés (MPC). Le montant de 600 000 USD demandé pour 2003 correspond largement aux niveaux antérieurs, d'autant que le poste financé par le Gouvernement italien au titre du programme de cadres associés et un autre poste financé en grande partie par des fonds supplémentaires du Gouvernement japonais ne seront plus disponibles pour l'exercice 2003.

13. La Coalition n'a pas d'arrangements garantissant son financement, mais dépend des fonds et dons des donateurs (y compris le FIDA) pour son administration, ses opérations et ses programmes. Le FIDA et la Coalition ont donc l'intention de recommander en 2003 au Conseil d'administration d'approuver un plan d'action et budget à moyen terme pour une période d'activité de trois à cinq ans. La Coalition sera alors en mesure de fonctionner dans un cadre plus approprié. La volonté de passer à une gestion à moyen terme procède de l'intention exprimée par le FIDA de contribuer à couvrir les besoins financiers de la Coalition.

14. Le budget de la Coalition pour ses opérations et son administration englobe plus que les activités de gestion puisqu'il comprend un certain nombre de composantes des programmes, à savoir:

- Donner une ampleur mondiale à la Coalition et assurer le bon fonctionnement de sa direction. Si la bonne gouvernance peut être considérée comme une exigence opérationnelle, le renforcement de la Coalition est un objectif en soi.
- Aider et soutenir les partenaires du réseau des savoirs. Il s'agit de fournir un soutien direct aux 25 partenaires du réseau (y compris les missions sur le terrain) et de faciliter la diffusion des connaissances (gestion du site Internet, présentation, édition, traduction et enseignements tirés, bulletins d'information, publications). Ces activités sont financées par le budget opérationnel, puisque les fonds des donateurs destinés au réseau servent à financer le travail des partenaires au niveau national et à renforcer les réseaux dans le pays même.
- Assurer le fonctionnement du MPC, ce qui comprend sa promotion, l'évaluation des offres, la gestion du processus d'approbation et des contrats avec les bénéficiaires, l'établissement de rapports et l'enregistrement des enseignements tirés ainsi que leur diffusion. Tout comme pour le réseau des savoirs, les fonds du MPC sont destinés au financement des projets approuvés par son Comité d'approbation des projets.
- La défense des intérêts et la formulation des politiques sont comprises dans le budget opérationnel. Ces activités englobent la rémunération du personnel, les services de consultants, les déplacements officiels et la production des documents.

### **III. BUTS ET OBJECTIFS**

15. Le don d'assistance technique proposé vise à contribuer au financement des dépenses de fonctionnement, d'administration et de programmes de la Coalition en 2003.
16. Ses objectifs particuliers consistent à:
- contribuer au financement des dépenses du Secrétariat de la Coalition et de ses fonctions connexes, allant de la gouvernance au soutien des programmes;
  - soutenir les fonctions de programmes qu'implique le fonctionnement du réseau des savoirs et du MPC, décrit au paragraphe 14;
  - soutenir le programme de travail consacré à la défense des intérêts et à l'élaboration de la politique, décrit au paragraphe 14 et dans l'introduction.

### **IV. PRODUITS ET RÉSULTATS**

17. Les fonds provenant du don d'assistance technique devraient se traduire par une série de produits et activités, notamment:
- la mise en place formelle du Conseil exécutif et de la structure de gouvernance de la Coalition, tel que prévu dans le schéma directeur;
  - l'activation et la gestion de la phase suivante du réseau des savoirs (mobilisation du financement pour les activités dans le pays), qui aboutira à 15 nouveaux savoirs au moins et au renforcement des réseaux de la société civile dans 10 à 15 pays;
  - un Secrétariat doté des moyens opérationnels et administratifs de mettre en œuvre et gérer les relations nécessaires au lancement d'une quinzaine de nouveaux projets MPC ainsi qu'au suivi et à l'évaluation du portefeuille, qui devrait comprendre 23 projets d'ici la fin de 2002 (13 sont en cours et 10 autres devraient être approuvés en octobre 2002);
  - la réalisation de la Plate-forme commune pour l'accès à la terre et le financement des frais d'installation liés à l'établissement des partenariats correspondants dans trois à cinq pays;
  - la mise au point et en service d'un programme de communication pour diffuser régulièrement les savoirs, les enseignements tirés et les nouvelles du réseau aux partenaires de la Coalition à l'aide d'un système électronique de courrier et de conférence ainsi que de publications imprimées.

### **V. EXÉCUTION**

18. Le plan d'exécution figure dans le programme de travail et budget annuel pour 2003, qui est soumis à une double approbation, celle du Conseil exécutif de la Coalition et celle du Président du FIDA. Le don d'assistance technique sera donc utilisé dans les domaines d'activité exposés plus haut et présentés dans le budget soumis à la procédure d'approbation en deux temps décrite ci-dessus.
19. Tout cofinancement qui serait mobilisé par la Coalition formera un élément essentiel de son programme de travail. Aucun effort ne sera épargné pour absorber dans le budget opérationnel les postes financés précédemment à l'aide d'autres fonds (voir le paragraphe 12).



## VI. SUIVI ET ÉVALUATION

20. La Coalition fera l'objet en 2003 d'une évaluation par une tierce partie visant à déterminer l'efficacité globale dont elle a fait preuve dans l'accomplissement de sa mission. En outre des rapports sur les activités au niveau des différents pays seront affichés sur le site Internet de la Coalition et seront intégrés à un rapport de synthèse au Conseil d'administration du FIDA.

## VII. RECOMMANDATION

21. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don d'assistance technique proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté, à l'appui de ses programmes, activités et services globaux, un don d'assistance technique ne dépassant pas six cent mille dollars des États-Unis (600 000 USD), pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2003, selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Lennart Båge

